

➔ P. 12 | Rencontre avec...

Céline Gormally,
viticultrice dans le Jura

➔ P. 14 | Agir ensemble

Pour un nouvel usage
de l'argent

➔ P. 16 | Pas si compliqué

Acheter une terre,
comment ça se passe ?

P. 7 | DOSSIER

**ET NOS TERRES,
COMMENT VONT-ELLES ?**



OÙ EST L'UTILITÉ PUBLIQUE ?

Par Jean Le Monnier, président de la Fondation Terre de Liens

L'actualité est souvent cruelle pour les défenseurs d'une agriculture respectueuse de l'environnement. Dernier exemple en date : « la ferme des mille vaches » en Picardie. À elle seule, cette entreprise est aux antipodes des finalités de Terre de Liens. Comment réagir face à de telles aberrations qui, malgré la dénonciation des actions militantes et la protestation de nombreux citoyens, continuent à se répandre ?

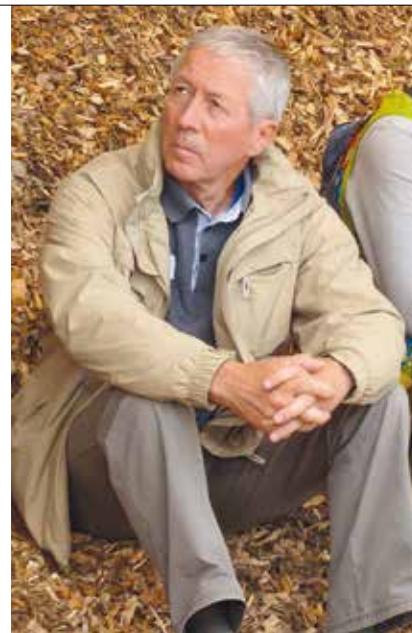
En France, la protection de l'environnement et les orientations agricoles sont inscrites dans des politiques publiques votées par le parlement. Malgré les bonnes intentions des textes de lois, on constate malheureusement que ces politiques sont mises en défaut dans le cas picard comme dans d'autres. Il en va autrement chez nos voisins de Grande-Bretagne et des Pays-Bas où les traditions politiques sont différentes. Des millions de citoyens s'engagent à protéger la terre en corrigeant ou en complétant les politiques de leur pays : ils soutiennent financièrement de grandes fondations qui endossent cette mission de sauvegarde.

Ne désespérons pas, chez nous aussi des solutions émergent. C'est le cas par exemple des fondations qui depuis

Des millions de citoyens s'engagent à protéger la terre en corrigeant ou en complétant les politiques de leur pays

plusieurs années s'impliquent dans le champ de l'environnement et renforcent les initiatives citoyennes déjà existantes. Notre État républicain, constatant qu'il « ne peut pas tout », voit ces initiatives d'un œil bienveillant. Il reconnaît à ces fondations un rôle d'utilité publique, d'innovation sociale et de mobilisation citoyenne. Il accorde des avantages fiscaux à ceux qui paient l'impôt pour encourager leur démarche de soutien choisi et direct aux fondations d'utilité publique. Par cette compensation financière, l'État accroît le pouvoir qu'a chacun d'entre nous de soutenir une cause qui lui tient à cœur.

Dans ce contexte, donner à Terre de Liens n'est pas faire la charité. C'est un engagement politique pour la protec-



© TDL

tion du bien commun qu'est la terre, pour la grande cause nationale qu'est la sauvegarde du patrimoine agricole et rural. C'est aussi un premier pas, une manière simple et efficace de se relier à une cause que l'on veut soutenir. Grâce à ce soutien, la Fondation et l'ensemble du mouvement Terre de Liens s'engageront aux côtés de l'État et des collectivités territoriales. Une fondation reconnue d'utilité publique permet ainsi au plus grand nombre de s'impliquer dans la préservation des terres agricoles.

> NE PLUS RECEVOIR CHEMINS DE TERRE

Vous recevez ce journal parce que vous êtes actionnaire, adhérent ou donateur de Terre de Liens et que nous trouvons intéressant de partager avec vous ces informations. Dès lors que vous n'êtes plus membre, l'envoi de *Chemins de terre* s'arrête. Si vous ne souhaitez pas en être destinataire, il suffit de nous le signaler par un appel téléphonique (09 70 20 31 09), un e-mail (mouvement@terredeliens.org) ou un courrier postal (Terre de Liens, 10 rue Archinard, 26400 Crest) et vous ne le recevrez plus.

CHEMINS DE TERRE N°2, DÉCEMBRE 2014 | Éditeur : Terre de Liens, association loi 1901, 10 rue Archinard, 26400 Crest. Tél : 09 70 20 31 00. www.terredeliens.org | Imprimeur : Les Impressions Modernes, 22 rue Marc Seguin, BP 230, 07502 Guilherand-Granges Cedex. Tél : 04 75 44 54 96 | Directeur de la publication : René Becker | Coordination du numéro : Majda Bouchanine | Secrétariat de rédaction : Sophie Baltus, Majda Bouchanine | Ont contribué à ce numéro : Sophie Baltus, René Becker, Majda Bouchanine, Raphaël Boutin, Philippe Cacciabue, Sylvain Cosson, Cécile Dubart, Jean Le Monnier, Freddy Le Saux, Tanguy Martin, Emmanuelle Petitdidier, Sophie Raous, Véronique Rioufol, Valérie Rosenwald, Julie Ruault | Crédit photo couverture Terre de Liens | Remerciements à Patrick Thomas pour son aide bénévole sur les photographies | Création graphique : Nicolas Pruvost www.nicolaspruvost.fr | Cartographie : Emmanuelle Bournay | Journal envoyé aux actionnaires, donateurs et adhérents de Terre de Liens | Contacter la rédaction : comiteredac@terredeliens.org / 09 70 20 31 09 | Dépôt légal : décembre 2014 | ISSN 2274-4606 | Imprimé sur papier recyclé



Où va-t-on ?

Si les mules se mettent à faire l'autruche... © Patrick Thomas

SOMMAIRE

P. 4-6 Nouvelles du mouvement

P. 7-9 Le dossier

› Et nos terres, comment vont-elles ?

P. 10-11 Chroniques fermières

- › Ferme de Portecluse (Midi-Pyrénées)
- › Ferme de Lumigny (Île-de-France)
- › Ferme de Cardet (Languedoc-Roussillon)

P. 12-13 Rencontre avec...

› Céline Gormally, viticultrice dans le Jura

P. 14 Agir ensemble

› Pour un nouvel usage de l'argent

P. 15 Ils & elles bénévoles

- › Sally Sorel, traductrice bénévole
- › Marie Gazeau, bénévole d'un groupe local

P. 16 Pas si compliqué

› Acheter une terre, comment ça se passe ?

P. 17 Un peu de recul ?

› Histoire, chronique et ressources

P. 18 Questions de terre, questions d'argent

› Donner à la Fondation, pourquoi ?



22 structures, un seul cap

Terre de Liens a voté au printemps dernier le projet stratégique destiné à orienter l'action des diverses composantes du mouvement. Issu d'une large concertation, ce projet formule quatre orientations principales dans la mission de Terre de Liens : préserver les terres et soutenir l'installation de paysans en agriculture biologique et paysanne ; mobiliser les citoyens sur la question de la terre agricole ; faire évoluer les politiques publiques à tous les niveaux (du local à l'Europe) et enfin accompagner les collectivités locales dans une gestion responsable du foncier. À court terme, la priorité sera donnée à la consolidation financière du mouvement et son organisation, la bonne gestion des fermes acquises, au lien avec les fermiers, au soutien du développement de la fondation... Il y a du pain sur la planche !

167

Surface en hectares de la plus grande ferme Terre de Liens

788

Nombre de porteurs de projets accueillis par Terre de Liens entre janvier et juin 2014

ÇA PROGRESSE ?

LOI AGRICOLE, BILAN EN DEMI-TEINTE

La nouvelle loi agricole a été votée. Elle fixe pour plusieurs années les orientations et règles du jeu structurantes pour l'agriculture et la profession agricole. Ce n'est pas fréquent qu'une loi agricole s'intéresse aux enjeux et risques fonciers. Avec, qui plus est, une démarche volontaire du ministère de l'agriculture pour faire de l'agro-écologie un axe fort de cette loi, le cadre était prometteur. Terre de Liens s'est donc mobilisé avec d'autres organisations pour proposer des amendements qui ont été repris et défendus grâce à l'implication de la députée écologiste Brigitte Allain. Les enjeux ? Comment empêcher la transformation trop facile de terres en zones non agricoles ? Comment mettre fin aux contournements inventés par les investisseurs pour commercer sur la terre en échappant aux organes de régulation ? Quels types d'installations veut-on encourager si l'agro-écologie figure en toile de fond ?

S'il faut saluer et soutenir la démarche volontaire du ministère, le bilan reste lui très mitigé, avec le sentiment d'une occasion manquée. Certes, ici et là certaines dispositions vont dans le bon sens, et Terre de Liens a par ailleurs réussi à faire sauter deux verrous pratiques qui entravaient les fermiers... Mais globalement le texte n'est pas à la hauteur des enjeux. Les avancées restent bien timides et tiennent aujourd'hui à un fil, celui des décrets d'application. Ceux-ci seront déterminants car s'ils peuvent faire exister les quelques progrès arrachés de haute lutte, ils peuvent tout aussi bien les anéantir sous de simples nuances de formulations. Et ici, les jeux d'influence des défenseurs du modèle dominant ne seront pas anodins. ●



© Shutterstock

En bref!

➔ COUPS DE MAIN BIENVENUS

Envie de rejoindre des gens déjà mobilisés dans votre région ? Être bénévole chez Terre de Liens peut prendre diverses facettes : suivi de fermes, veille foncière, appui aux débats ou projections, aide au secrétariat, à la collecte ou aux stands, communication, mobilisation au sein d'un groupe local... Certaines compétences sont aussi les bienvenues : juristes, architectes, photographes, artisans, etc. C'est en fonction de vos envies et des besoins de l'association de votre région que se dessinera votre contribution bénévole. Intéressé-e ? Prenez contact avec l'association Terre de Liens implantée près de chez vous.

103

Nombre de fermes acquises par Terre de Liens depuis 2007

ÇA DÉMARRE

DE LA TERRE À LA PIERRE, VASTE CHANTIER

Cent fermes en quelques années, c'est allé si vite. Tout jeune propriétaire, Terre de Liens a pris récemment la mesure du défi : au-delà des terres, il y a la pierre... Comment prendre soin des constructions pour que les gens y vivent et y travaillent du mieux possible ? Comment intégrer les réalités et besoins spécifiques d'un agriculteur ? Depuis un an, la rénovation du patrimoine bâti a pris son essor autour d'un chantier ambitieux. Les diagnostics et travaux commencent avec 11 fermes et nourriront la publication d'outils pratiques pour tous ceux qui rénovent du bâti en milieu rural. Rénover, oui, mais pas n'importe comment : d'abord, mettre à contribution et en connexion toutes les bonnes volontés, les envies et les compétences qu'elles soient professionnelles ou bénévoles. Ensuite, suivre une approche écologique et choisir des matériaux pour des maisons paysannes sobres et économes. Enfin, fédérer autour de chaque ferme toute une chaîne de compétences porteuses de valeurs proches des nôtres : maçons, architectes, charpentiers, associations d'éducation populaire ou spécialistes de la construction ancienne, points info énergie et bien d'autres encore. Une occasion pour tous de travailler ensemble sur leur propre territoire et constituer peu à peu un réseau local connaisseur du bâti rural et écologique. ●



© Laurent Heim

Petits mais costauds

On en dénombre cinquante-cinq, ils comptent en moyenne cinq ou six bénévoles et ils contribuent à l'ancrage local de dix-neuf associations régionales... Ce sont les groupes locaux Terre de Liens. Collectifs informels de bénévoles, ils prolongent et renforcent l'action de Terre de Liens à des échelles variables, depuis la ferme jusqu'au département. Si aucun ne se ressemble puisque tous s'adaptent au contexte local, les groupes ont des actions similaires : veille foncière, collecte de fonds sur le terrain, aide à l'installation du paysan, appui dans le quotidien de la ferme, communication, participation à la vie de l'association régionale... Par leur seule présence, ils démultiplient les réseaux sociaux (au sens premier du terme) mobilisés autour des paysans. Pour la personne bénévole, l'intérêt du groupe local, c'est d'être en relation avec d'autres personnes qui ont aussi envie de s'impliquer et de développer à plusieurs des actions plus amples et conviviales. Vous pouvez rejoindre ou créer un groupe local, avis aux amateurs...



© TDL Rhône-Alpes



© TDL

➔ DEUX FILMS SUR TERRE DE LIENS !

Presque 2 ans de tournage en immersion, beaucoup de curiosité, et des centaines d'heures d'observation et de regards posés sur Terre de Liens... voici les ingrédients du documentaire en préparation consacré à notre mouvement, et qui traite plus largement du rapport à la propriété et à l'argent. Les réalisateurs, Aurélien Lévêque et Luba Vink, ont sillonné la France au gré des rencontres de Terre de Liens et bouclent début 2015 le montage de ce film produit par Cellulo Prod. Ils préparent aussi un second film de 52 min qui racontera Terre de Liens de manière simple pour un public non averti. Diffusion prévue par France 3 au moment du salon de l'agriculture. Infos sur les avancées et diffusions : www.terredeliens-lefilm.fr

FONDATION

PREMIÈRE BOUGIE ET DÉBUTS PROMETTEURS

Le 21 mai 2013, la reconnaissance d'utilité publique de la Fondation Terre de Liens marquait le début d'une nouvelle aventure pour le mouvement. Après avoir soufflé sa première bougie, où en est-elle ? /// par Raphaël Boutin

Pour sa première année d'existence, l'un des principaux enjeux de la Fondation a été de s'adresser aux collectivités territoriales comme à des acteurs clés de l'acquisition de foncier agricole sur leurs périmètres. Des formes originales d'acquisition en partenariat ont pu être expérimentées, du « don » de terrain ou de ferme au partenariat pluriannuel en passant par la subvention d'investissement classique. En Nord-Pas de Calais et en Provence-Alpes-Côte d'Azur, des conventions signées avec les conseils régionaux permettront de débloquer des enveloppes de plusieurs centaines de milliers d'euros pour acheter des fermes.

Partenariats à tous les niveaux

La Fondation est née sous la bonne étoile du partenariat, et cela prend diverses formes : soutien financier de deux mécènes, Léa Nature et Pro Natura, réunion des énergies et des capacités des différentes composantes du mouvement, et enfin un conseil d'administration qui intègre des partenaires majeurs. Ce dernier regroupe notamment l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, la Fédération des Conservatoires d'Espaces Naturels, la Fédération des Conseils en Architecture Urbanisme et Environnement, la Société Française d'Économie Rurale, le ministère de l'Agriculture. Cette source d'enri-

chissement réciproque permettra de développer des partenariats à long terme et d'inscrire l'action de Terre de Liens dans un réseau d'acteurs pour peser plus et mieux.

Collecter pour agir

Le bilan de la collecte de fonds pour cette première année est encourageant : 550 000 euros ont été donnés à la Fondation. À côté de l'acquisition et de la gestion de fermes, cet argent a financé entre autres l'organisation de rencontres citoyennes et la réalisation de supports de sensibilisation par des associations régionales. Au total, 110 000 euros ont été reversés à ce titre au mouvement associatif. ●

DU CÔTÉ DES FERMES...

› La Fondation peut recevoir des legs ou donations de fermes tout en étant exemptée de droits de mutation. De cette manière, et grâce à l'engagement de donateurs généreux, le capital de la Fondation a été multiplié par 3 lors de son premier exercice et atteint aujourd'hui 1,8 million d'euros. Trois fermes ont été acquises dans l'année écoulée : le domaine de Maubusson en Maine-et-Loire, la ferme de Sainte-Jalle dans la Drôme, et le domaine de Porteclose en Ariège. Ce sont en tout 11 fermiers qui vivent et travaillent sur place.



© Ralison Yon - Maubusson

Et nos terres, comment vont-elles ?

Sans terre... pas d'agriculture. Et sans sols ? Pas de terre ! Aussi sûrement que nos pieds nous portent, les sols portent l'humanité et toute la chaîne destinée à la nourrir. Et pourtant, peut-être parce qu'ils nous semblent évidents et infaillibles, nous leur accordons rarement notre attention. Comment vont nos sols, comment en prendre soin ? Nous avons posé la question à deux spécialistes... /// Questions à Catherine Sirguy et Pierre Légize

Quel est le rôle du sol dans l'agriculture, qu'apporte-t-il ?

Parmi ses diverses fonctions, le sol sert de support et de milieu nutritionnel aux plantes et de ce fait, il constitue un socle vivant permettant de pratiquer l'agriculture. Mais son rôle agricole ne s'arrête pas là. Par les contraintes qu'il peut présenter (excès d'eau, excès d'éléments comme le calcaire ou encore pauvreté en nutriments), il va aussi orienter la vocation agricole d'une région (polyculture, élevage, arboriculture, viticulture). Par ses caractéristiques naturelles, il va enfin marquer un terroir en fournissant aux produits agricoles leur typicité.

Le sol, une ressource à toute épreuve ?

La formation des sols est un processus très long : plusieurs millénaires voire des centaines de millénaires sont nécessaires pour former quelques centimètres de sol. Compte tenu de la durée nécessaire à leur formation, on peut parler d'une ressource fragile qu'il est essentiel de préserver. S'ils se forment très lentement, sous l'action de phénomènes naturels, ils peuvent en revanche se dégrader très rapidement sous l'action de l'homme. L'intensification de l'agriculture, certaines pratiques culturales, l'étalement urbain, les transports, l'activité

industrielle ou touristique dégradent les sols à plusieurs niveaux (physique et biologique) et parfois de manière irréversible : érosion, tassement, imperméabilisation, contaminations...

Après avoir traversé plusieurs millénaires avec une certaine constance, les sols ont subi en l'espace de quelques générations un bouleversement sans précédent, lié notamment à l'étalement des espaces urbanisés et à l'apparition de l'agribusiness dans les années 50.

En tant que spécialistes des sols agricoles, comment diriez-vous qu'ils se portent aujourd'hui en France ?

Tout d'abord, leur surface diminue considérablement et c'est un vrai problème : la croissance démographique et économique génère un besoin accru d'espaces pour accueillir diverses activités, ce qui se traduit par un sacrifice des terres agricoles. La fertilité des sols, qui résulte d'une combinaison subtile entre leur état physique, chimique et biologique, est aussi affectée. Une étude menée auprès d'une vingtaine d'experts a confirmé en 2006 la dégradation des sols en France : 63 % des experts considèrent la fertilité des sols comme « dégradée », en « état critique » ou « artificielle ».



Un sol sain typique peut contenir plusieurs espèces d'animaux vertébrés, plusieurs espèces de vers de terre, 20-30 espèces d'acariens, 50-100 espèces d'insectes, des centaines d'espèces de champignons, voire des milliers d'espèces de bactéries.

Toutefois, si la dégradation des sols est avérée, on ne peut pas affirmer que tous les sols sont morts.

Certaines pratiques agricoles sont en cause, lesquelles ?

L'utilisation d'engins agricoles de plus en plus lourds et leurs passages répétés (travail du sol, semis, épandages, récolte) ont conduit au tassement de certains sols, entraînant une chute importante des rendements. Les pratiques telles que les sols nus en hiver et le labour profond ont aussi favorisé l'érosion des sols, dilué la matière organique et réduit l'activité des vers de terre, conduisant à la perte de terres fertiles. Enfin, les sols agricoles peuvent faire l'objet de contaminations en polluants organiques et métalliques liées à l'épandage de produits organiques (boues de stations d'épuration, compost urbain, valorisation de déjections animales), d'engrais (ex : phosphates riches en cadmium) ou de produits phytosanitaires (ex : bouillie bordelaise riche en cuivre et très utilisée même en agriculture bio). De façon plus générale, l'agrandissement des exploitations et des parcelles conduit à réduire les rotations, à favoriser la monoculture, à appauvrir l'activité biologique du sol et sa matière organique. En se focalisant sur des rendements maximum, l'agriculture dite conventionnelle opte pour une fertilisation qui cible la plante mais néglige souvent les ressources et apports du sol. Il faut arrêter de considérer le sol comme un support inerte ! Conduire davantage d'analyses de terres serait salutaire et éviterait notamment des excès d'azote et de phosphore.

100 millions

C'est le nombre de bactéries qu'on peut trouver dans 1g de sol, un vrai réservoir de biodiversité !

Quels risques si ça continue comme ça ?

Si l'on ne change rien, la dégradation ne fera que s'amplifier et l'épuisement des sols s'accompagnera d'une forte diminution des rendements. Le monde agricole n'aura pas le choix, il devra évoluer vers un nouveau modèle plus respectueux des sols, de l'homme et de l'environnement. Le prochain défi de l'agriculture est de nourrir 10 milliards de personnes en 2100. Ce défi ne pourra pas être relevé si nos sols ne sont pas préservés. Au-delà des enjeux agricoles, les sols assurent de nombreuses fonctions qui nous concernent tous au quotidien : support de paysage, source de matériaux, mémoire du passé, filtration et épuration, réservoir de biodiversité, régulation des eaux et des cycles du carbone et de l'azote. Des sols dégradés, c'est la mise en danger de ces fonctions fondamentales.

Quels chemins faudrait-il prendre ?

De façon simpliste, un sol en bonne santé est un sol vivant. Favoriser l'activité biologique (celle des organismes vivants) en limitant le travail du sol, en restituant des matières organiques (fumier, compost, résidus de cultures) et en maintenant une couverture végétale toute l'année serait un bon départ. Préserver les sols et les cultiver, ce n'est pas incompatible : les techniques agronomiques conciliant atteinte des rendements et préservation des sols existent déjà. Leur mise en œuvre nécessite toutefois d'accompagner les agriculteurs techniquement et financièrement afin de minimiser les risques financiers encourus suite à un changement de modèle. Par contre, préserver les sols est incompatible avec l'expansion urbaine



© TDL Lorraine

non raisonnée qui imperméabilise les terres les plus fertiles. Les gestionnaires des territoires ont beaucoup de progrès à faire pour qu'enfin les services rendus par les sols soient pris en compte... Ah, et un autre point, primordial, une loi pour protéger les sols devient urgente ! Alors que l'air, l'eau et la biodiversité sont protégés par des lois, il n'en existe aucune pour les sols.

Il faut donc prendre soin des terres. Selon vous, qui doit se sentir concerné ?

En dehors des agriculteurs et des collectivités, fortement concernés, de nombreux chercheurs et associations (comme l'Association Française pour l'Étude des Sols) sont mobilisés. Mais nous sommes tous des usagers des sols : le jardinier amateur qui cultive des fleurs ou des légumes, le consommateur qui veut manger des produits sains, le randonneur qui bénéficie de la diversité des paysages... Que nous habitons en ville ou en campagne, nous avons forcément un lien à la terre. Le sol doit trouver sa place dans les débats de société. Mais on ne protège que ce que l'on connaît. Le devoir des experts aujourd'hui est de diffuser leurs connaissances et de sensibiliser les citoyens afin qu'ils puissent s'emparer de la question des sols et de leur avenir. Le citoyen informé peut alors se tourner vers une agriculture biologique, vers des circuits courts, et pousser les pouvoirs publics à agir. ●

Un contrat atypique pour prendre soin des terres

En France, pour protéger la liberté du fermier dans son travail et éviter des intrusions abusives, le code rural interdit au propriétaire d'imposer des conditions d'utilisation des terres mises en location. Pour un propriétaire comme Terre de Liens, qui s'engage auprès des actionnaires, donateurs et adhérents à préserver la terre, il fallait un moyen de s'assurer du soin apporté au lieu et au milieu naturel tout au long du bail d'occupation de la ferme. C'est là qu'intervient le « Bail rural environnemental » (BRE) : cette évolution récente du code rural offre la possibilité aux parties du contrat de poser ensemble quelques règles du jeu pour les besoins de préservation écologique (biodiversité, paysages, sol, qualité de l'eau). Avec les collectivités et les associations de protection de l'environnement, Terre de Liens fait partie des rares propriétaires qui ont aujourd'hui accès à cet outil, et toutes les fermes acquises sont mises à disposition d'un fermier à travers un BRE. Ce bail et les engagements qu'il comporte peuvent viser les modes de culture (agriculture biologique par exemple), la rotation des sols, le maintien de haies naturelles, la non pollution de cours d'eaux, etc. Le BRE doit obéir à un équilibre très fin : poser les incontournables sans s'immiscer trop avant dans les choix opérationnels du fermier.

2015

sera l'année internationale des sols

Pour co-rédiger les clauses, il faut identifier avec le paysan les enjeux écologiques et potentiels naturels des terres où il s'installe. Terre de Liens organise des « tours de plaine » menés par un spécialiste, qui mettent à contribution – le temps d'une journée – les agriculteurs ainsi que les bénévoles qui accompagnent l'installation localement pour découvrir ensemble les atouts et faiblesses du lieu. Comment lire un paysage agricole ? À quoi peuvent bien servir les haies, murets et mares sur une ferme ? Comment évaluer la qualité des sols en observant les plantes qui y poussent ? Comment déterminer des pratiques agricoles pertinentes en fonction du milieu naturel ? Au-delà d'un simple état des lieux, c'est un temps fort de lecture du lieu à plusieurs voix et de mise en relief des atouts naturels de la ferme.

CATHERINE SIRGUEY est docteur en sciences agronomiques, PIERRE LÉGLIZE est docteur en sciences du sol, ils sont enseignants à l'ENSAIA et chercheurs au Laboratoire Sols et Environnement. Ils accompagnent Terre de Liens pour créer un outil de diagnostic environnemental des fermes associant des citoyens (dans le cadre du chantier Utilité sociale et environnementale mené par Terre de Liens).

DOMAINE DE PORTECLUSE, ARIÈGE

UNE DONATION TANT ATTENDUE

La parole à Willem Wijnen, gérant du GFA de Porteclose donateur du domaine

Avant d'être donné à Terre de Liens, le domaine de Porteclose appartenait à un GFA, c'est-à-dire un groupement foncier agricole, dont le capital et les décisions sont répartis entre plusieurs associés. Mais à un moment, certains fondateurs ont quitté le domaine et ont voulu récupérer leur apport et d'autres sont partis vivre loin. Ces départs n'ont pas tellement entravé la gestion quotidienne du domaine mais, combinés à la nécessité de rembourser ces personnes, ils ont rendu impossibles les

investissements nécessaires sur la ferme. Plusieurs solutions ont été envisagées pour résoudre ce problème mais aucune ne nous garantissait ce que l'on estimait constitutif de Porteclose : maintenir la pratique de la biodynamie sur le site. C'est en 2006 qu'une piste sérieuse a émergé : Terre de Liens se préparait à créer une fondation et de notre côté, nous voulions pérenniser un domaine agricole en biodynamie. Nous avons cheminé quelques temps en parallèle, puis l'hypothèse d'une donation de notre ferme

LES SABLES DE LUMIGNY, SEINE-ET-MARNE

DE L'AGRI CONVENTIONNELLE À L'AGRO-FORESTERIE

La parole à Anne Seingier, cultivatrice à Lumigny

Quand Pascal et moi avons fait appel à Terre de Liens, c'est parce qu'on trouvait important qu'à notre départ, notre ferme puisse être transmise plutôt que de servir à agrandir les fermes voisines. Petit hic : même si nous avons depuis toujours des pratiques « éclairées » (désherbage mécanique, le moins de produits phytosanitaires possible), nous n'étions pas en agriculture bio... Or pour intervenir, Terre de Liens nous demandait de prendre le chemin de la bio. Ce mode de culture demande des compétences agronomiques que nous n'avions pas et en plus, il nous paraissait difficile de maintenir la viabilité économique de l'exploitation si nous passions en bio. Nous nous sommes néanmoins laissés convaincre et, sur les 38 ha appartenant désormais à Terre de Liens, nous nous sommes lancés dans une conversion et avons commencé par une culture facile en bio (la luzerne), qui permet de bien préparer le sol pour les productions



> La ferme, de 125 ha, est située à Lumigny, en Seine-et-Marne

© Marc Ségur

suivantes. Aujourd'hui, nous nous en sortons plutôt bien avec le seigle, le blé ou la luzerne mais c'est plus difficile avec les asperges pour lesquelles nous avons du mal à lutter contre les insectes et les mauvaises herbes. Pour la suite, nous comptons sur notre fils qui reprend l'exploitation : Rémi, qui est plus pointu que nous en

agronomie, pourra finir de convertir l'ensemble de la ferme en bio. Il s'est aussi lancé dans l'agro-foresterie sur la partie appartenant à Terre de Liens. Reste maintenant à protéger les plants contre les sangliers, attirés par les vers de terre qui se multiplient chez nous depuis qu'on est passé en bio ! ●

> Le domaine de Portecluse, 85 ha, est situé à Campagne-sur-Arize, en Ariège.

à Terre de Liens se confirmant, il fallait l'accord de tous les associés. J'ai dû alors retrouver tous les membres du GFA dont plusieurs vivaient désormais à l'étranger, et les convaincre qu'on tenait là une bonne solution. Il a fallu 8 ans de démarches pour que la donation aboutisse finalement en février 2014... Aujourd'hui, les agriculteurs exerçant sur place sont soulagés car cela apporte une stabilité qu'ils n'avaient pas avec le GFA. De leur côté, les fondateurs du GFA sont assurés que le domaine restera en biodynamie. Quant à moi, je n'ai plus qu'à accompagner la dissolution du GFA qui n'a désormais plus de raison d'être... Je vais enfin pouvoir dégager une partie de mon bureau ! ●



© Cécile Dubart

FERME DE CARDET, GARD

AU BONHEUR DES POULES

> La ferme, de 17 ha, est située à Cardet dans le Gard

La parole à Janick Peyron, éleveur de poules à Cardet



© TDL LR

Suite à la crise financière, j'ai quitté mon travail d'électronicien pour m'installer, en 2010, comme éleveur de poules pondeuses. J'avais déjà des chevaux, quelques poules et j'appréciais le contact avec les animaux. Avec l'aide d'un voisin viticulteur, j'ai trouvé 9 ha en location, puis 8 ha supplémentaires achetés par Terre de Liens. Quand je suis arrivé,

les terres, anciennement plantées en vignes, étaient dans un piteux état : des friches où poussaient seulement les mauvaises herbes, des ravines qui guidaient la bonne terre dans les fossés lors des orages, pas d'insectes ou d'animaux... Cela m'a beaucoup inquiété, alors je me suis tout de suite mis au travail pour faire repartir la vie dans le sol en commençant par semer

de la luzerne car elle permet d'améliorer la terre et contribue à l'alimentation des poules. Maintenant que les terres revivent un peu plus, j'enchaîne sur mon deuxième défi : produire à la ferme toute l'alimentation de mes poules. Mon objectif est de passer de 50 % d'autonomie alimentaire aujourd'hui à 100 % bientôt, en cultivant plus de céréales et des pois. Pour installer les poules et les protéger contre les prédateurs ainsi que du soleil, de la pluie et du vent, j'ai construit des poulaillers sur pilotis de forme ronde comme des yourtes, ce qui, je l'ai constaté, rend aussi les poules plus zen. Je prévois également de planter des arbres sur le parcours des volailles (plus de 1200 arbres et arbustes sur 2,3 hectares). Au-delà de l'utilisation directe que l'on peut en faire (bois d'œuvre, énergie, fruitiers...), ce couvert végétal permet aux poules de se sentir en sécurité et de mieux profiter des parties éloignées du poulailler. Leur qualité de vie en sera encore améliorée... ●

Petit à petit, l'oiseau fait son nid

Ce proverbe va comme un gant à Céline Gormally qui, pas à pas, a construit une ferme viticole viable de quatre hectares dans le Jura. Ses vins sont aujourd'hui appréciés du local à l'international. Retour sur un parcours marqué de patience et de méthode... /// par Valérie Rosenwald

Au démarrage, rien n'indiquait que Céline Gormally finirait par s'installer comme viticultrice : elle ne vient pas du milieu agricole et avait commencé par des boulots alimentaires dans la restauration ou l'industrie. C'est en 2004, avec l'intention de s'orienter vers un travail « plus vert » qu'elle fait un premier pas et se lance dans une formation en horticulture. Ne trouvant pas de travail dans ce domaine, elle découvre la vigne lors d'un stage et, à partir de là, commence un apprentissage tous azimuts : « la viticulture, ça m'a tout de suite plu car on est à l'extérieur plus souvent qu'en horticulture. C'est pour ça que j'ai multiplié les stages : taille, travail en cave, suivi sanitaire... Tout ce que je pouvais faire pour découvrir le métier, je l'ai fait ! »

Le déclin

Après des stages et une période d'intérim agricole, la jeune femme est embauchée dans un petit domaine viticole où le propriétaire, peu présent sur place, lui fait confiance pour mener l'ensemble des étapes depuis le soin des terres et de la vigne jusqu'à la vente du vin. Pendant ces deux ans de salariat, Céline cultive chez elle quelques pieds de vignes et commence à prospecter pour trouver des terres et s'installer en tant que vigneronne. En 2008, la Safer* lui propose une parcelle de vignes à Passenans, près de Poligny dans le Jura. C'est le moment de se

jeter à l'eau : elle décide de démarrer progressivement son installation et fait appel à Terre de Liens pour l'acquisition des terres. « Au départ, on imaginait monter un groupement foncier agricole avec de la famille et des amis mais on craignait les conflits éventuels au moment de la succession. Par ailleurs, je voulais cultiver en bio et il était important pour nous que la ferme reste en bio après moi. C'était regarder un peu loin mais c'était ça qui nous intéressait en faisant appel à Terre de Liens. »

Avec quelques ares loués à côté de la parcelle achetée par Terre de Liens, elle devient donc viticultrice à son



© Céline Jannet

UN AUTRE REGARD

› Bruno Germain, bénévole à Terre de Liens Bourgogne Franche-Comté, suit de près la ferme de Passenans.

J'ai pris le relais pour être le référent de la ferme au printemps dernier : mon rôle est de suivre ce qu'il s'y passe, de faire le lien avec l'association et la Foncière, d'appuyer Céline dans certaines de ses réflexions... Vigneron amateur, je lui donne aussi quelques coups de main pour ses vignes ! Consacré à la viticulture, le projet de Céline ne fait pas partie des « classiques » de Terre de Liens, mais c'est bien, je trouve important de défendre la vigne et le vin, surtout en bio. C'est une ferme à taille humaine, bien intégrée dans son territoire, qui a déployé des moyens originaux comme la location de cep et qui fait déjà ses preuves sur le plan commercial : se retrouver en rupture de stock, c'est plutôt bon signe ! Céline ne recule pas devant la masse et la difficulté du travail que requiert sa ferme, et pour couronner le tout, elle vient de rejoindre le conseil d'administration de notre association régionale...

compte sur 1,5 hectare, tout en travaillant dans d'autres domaines viticoles pour compléter son revenu. Pour démarrer dans de bonnes conditions, elle met en place de la « location de cep » en faisant appel à son réseau amical et familial : comme pour les Amap, ce système permet un lien direct avec les consommateurs qui pré-financent la récolte en « louant » un cep donnant droit à un certain nombre de bouteilles sur la récolte à venir. *« Ce système a très bien fonctionné avec 70 familles engagées la première année qui m'ont donné une assise financière. Et au-delà des questions d'argent, c'est un entourage qui nous a fait confiance au départ et sur lequel on peut compter pour quelques coups de main. Les premières vendanges se sont faites uniquement avec les locataires de ceps pendant des week-ends très conviviaux. »* La ferme se consolide petit à petit et en 2010, Céline s'installe à plein temps sur 3,5 hectares de vignes.

Au four et au moulin !

Au fil des saisons, Céline assure le travail quotidien dans les parcelles. En hiver, la taille des vignes en solitaire tranche avec l'effervescence des vendanges automnales. Elle soutient les vendangeurs avec de bons gueuletons et met en place les premières étapes de la vinification. Au printemps, pendant qu'elle lie les ceps ou travaille le sol, elle assiste au réveil de la végétation et des oiseaux, jour après jour. Et quand elle n'est pas dans les parcelles, c'est un autre travail qui l'attend : vinification, commercialisation, gestion administrative... Pas le temps de s'ennuyer !

Il y a quatre ans, elle a aussi lancé avec une quarantaine de collègues « le nez dans le vert », premier salon des vignerons bio du Jura qui lui a permis de mieux se faire connaître, notamment par des acheteurs étrangers. Un véritable appui : *« Ce groupe permet d'échanger avec des collègues sur nos pratiques ou sur des questions commerciales. En cas de souci ou de baisse de forme, c'est riche de pouvoir compter sur ce soutien, ça permet de continuer à avancer et de faire de mieux en mieux »,* confie-t-elle.



© Céline Jannet

Aujourd'hui, la ferme commence à bien tourner avec 8 000 bouteilles vendues par an, pour 60 % à l'export et 40 % en direct (salons et location de ceps). Steve, le mari de Céline qui l'appuie de plus en plus, envisage à terme de s'installer vigneron à ses côtés. La préoccupation du moment est de renouveler les vieilles vignes dont les rendements

baissent et d'en profiter pour en planter des jeunes qui ne sont pas passées par l'agriculture conventionnelle. Souhaitons-leur de fameux crus ! ●

* **Safer** : opérateur foncier à mission de service public qui a pour rôle de réguler le marché foncier rural et de favoriser l'installation agricole (voir P. 16).

LA FERME DES DOLOMIES

› Nichée dans un joli village des coteaux jurassiens, la ferme viticole des Dolomies à Passenans compte 4 ha de vignes en biodynamie (dont 1,1 ha sont la propriété de la Foncière Terre de Liens). Les parcelles sont pour la plupart en location, réparties dans et autour du village. Le raisin est transformé en vin blanc du Jura vendu en direct par un système de « location de ceps », dans des salons et à l'export pour les tables de restaurants gastronomiques.



© TDL BFC

Pour un nouvel usage de l'argent

Utiliser son argent comme un levier pour faire naître des richesses collectives, telle est l'aspiration d'un nombre croissant de citoyens. En quelques années, les possibilités d'affecter son épargne à des projets d'intérêt général se sont multipliées en France. Aperçu de quelques initiatives. /// Par Véronique Rioufol

L'argent confié à Terre de Liens par des actionnaires solidaires a permis d'installer des fermes et de développer l'agriculture biologique : quoi de plus concret pour constater que l'argent, lorsqu'il est un moyen et non une fin, peut transformer de belles idées en réalités ? Si cela s'est avéré possible, c'est parce que des personnes se sont montrées prêtes à utiliser leur argent d'une manière différente. Les membres de Terre de Liens mettent ainsi un pied dans le cercle vertueux de la finance solidaire, une finance qui n'a pas pour but de faire prospérer l'argent mais bien de le mettre au service d'activités humaines utiles à la société dans son ensemble.

Vous avez dit finance solidaire ?

Pour devenir cet acteur reconnu de la finance solidaire, Terre de Liens s'est appuyé sur les outils et l'ingénierie



financière de La Nef, « poids lourd » de la finance éthique qui l'accompagne depuis ses débuts. Cette coopérative financière éthique fondée en 1988 relie épargnants et emprunteurs autour de projets respectueux de l'Homme et de l'environnement (agriculture bio, énergies renouvelables, logement social, pédagogies innovantes...). Elle dispose aujourd'hui d'un capital social de 33 millions d'euros, apporté par 35 500 sociétaires.

De nombreuses autres initiatives permettent aux citoyens de donner du sens

à leur épargne et d'en faire le moteur de nouvelles solidarités. Précurseurs dès les années 1980, les Cigales sont des groupes de citoyens-investisseurs qui mettent en commun leur épargne pour investir dans des projets de proximité : entreprises d'insertion, épiceries bio, entreprises culturelles, etc. Dans la catégorie des fonds d'investissement solidaire de niveau national, la Foncière Habitat et Humanisme, plus ancienne que Terre de Liens, investit dans la construction, l'acquisition et la rénovation de logements destinés aux personnes en difficultés. Son capital atteint 78 millions d'euros. Le Fonds Énergie partagée (7 millions d'euros) permet quant à lui le développement de projets citoyens d'économie d'énergie et d'énergies renouvelables.

Un réseau d'acteurs qui se consolide

Toutes ces initiatives sont le moteur d'une transformation sociale : elles permettent l'émergence de pratiques alternatives, qui alimentent la transition vers une société plus juste, solidaire et écologique. Nombre d'entre elles sont réunies dans le Collectif pour une Transition citoyenne, qui construit un mouvement citoyen pour réinventer nos façons de produire, de nous déplacer ou d'habiter. Elles agissent également conjointement, par le biais de plateformes comme Finansol, pour faire connaître la finance solidaire et en faire reconnaître l'importance et les spécificités par les pouvoirs publics. ●

La Nef, bientôt une vraie banque

> Jusqu'à présent, la Nef ne pouvait collecter de l'épargne qu'à travers des comptes à terme (2 ans minimum). Grâce à l'évolution de la réglementation européenne, elle peut désormais effectuer tous types d'opérations bancaires, y compris gérer des comptes courants et produits de court terme (par exemple des livrets). En mai dernier, ses sociétaires ont voté à la quasi-unanimité pour enclencher une profonde mutation visant à en faire la première banque éthique française de plein exercice. Aujourd'hui, la Nef entreprend les démarches nécessaires (agrément, procédures internes) pour élargir progressivement ses activités en 2015 et 2016.

SALLY SOREL, DO YOU SPEAK FONCIER ?

Venue en France pour ses études, Sally, d'origine américaine, n'est jamais repartie vivre dans son pays. Toute sa vie, elle a enseigné l'anglais en filière technique. C'est à l'occasion d'une réunion sur une ferme de l'Orne, en 2007, que Sally découvre Terre de Liens alors qu'elle remplace son mari. Au cours de cette rencontre, elle propose ses compétences linguistiques sans trop savoir si cela peut servir. L'offre ne tombe pas dans l'oreille d'un sourd ! Depuis, elle appuie Véronique Rioufol, qui s'occupe à Terre de Liens des questions européennes et qui semble ravie d'avoir croisé le chemin de Sally : « Elle m'aide à la traduction mais également à la relecture de documents publiés par Terre de Liens en anglais. Elle a un œil exercé pour finaliser de manière professionnelle nos

publications ». Il lui est même arrivé d'être interprète « en direct » lors de rencontres européennes organisées par Terre de Liens, un exercice exigeant... Elle garde d'ailleurs un souvenir inoubliable de ce moment de partage et d'échange avec d'autres membres du mouvement. Quand on l'interroge, Sally minimise l'apport de son engagement bénévole car il lui paraît complètement naturel de réaliser ce type de travaux. Fidèle adhérente de Terre de Liens Normandie et actionnaire de la Foncière, elle nous confie qu'elle est presque plus « fière d'avoir offert des actions à ses petits-enfants à Noël car c'est un cadeau qui a du sens ». Des comme ça, on en redemande ! Avis aux polyglottes : anglais, espagnol, allemand, italien, roumain... il y en a pour tous les goûts. ●



© Sally Sorel

MARIE GAZEAU, DE LA FERME... AUX CITOYENS

Sans être issue du monde agricole, Marie n'est pas néophyte pour autant : ingénieure en agriculture, impliquée dans plusieurs organisations, elle a rejoint Terre de Liens parce qu'elle voulait décrocher le milieu agricole, « parler d'agriculture paysanne avec des personnes autres que des paysans, et Terre de Liens cherche à mettre la question des terres à la portée de tous ». Elle habite le bocage bressuirais, entre Nantes et Poitiers, et c'est là qu'elle a commencé, avec d'autres bénévoles du coin, à rassembler des citoyens lors de soirées-débats. Lorsque se présente l'opportunité d'une cession de ferme à proximité, Marie y voit une possibilité de dynamique pour sensibiliser les habitants du territoire à la question foncière. C'est pour cette raison qu'elle va s'impliquer dans ce projet de maintien d'un paysan sur une ferme à vendre. Les chantiers ne manquent pas : animation du groupe local de bénévoles, médiation entre le propriétaire actuel et le futur fermier Terre de Liens, négociations sur les fermages, étude des sols de la ferme et bien sûr, collecte de fonds pour acheter la terre. « Au sein d'un territoire bien préparé, l'appel à promesses lancé en juin dernier



© Marie Gazeau

a permis de collecter le montant nécessaire à l'acquisition. Cela a été passionnant de créer une dynamique locale avec cette ferme.» Et quand le projet aura abouti ? Marie rêve déjà que les citoyens mobilisés fassent de la veille foncière pour continuer de préserver les terres et favoriser de nouvelles installations ! ●

Acheter une terre, comment ça se passe ?

En France, l'achat et la vente de terres agricoles est un marché régulé. Le contrôle de ce marché pas comme les autres est confié aux Sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural, plus connues sous l'acronyme de Safer. /// Par Tanguy Martin

Tout le monde sait que pour acheter un bien immobilier on passe par un notaire. Par contre, peu de gens savent que pour acheter une parcelle agricole d'autres étapes sont nécessaires. Reprenons dans l'ordre. Si l'on est acheteur, il faut bien sûr trouver un vendeur et s'accorder avec lui sur le prix de la chose, rien d'étonnant ici. Ensuite, on va signer un compromis de vente chez un notaire. Là, les choses prennent une tournure moins banale.

À qui la priorité ?

Le droit français considère que l'espace agricole est particulier : avant d'être vendue, une parcelle agricole doit être scrutée par un certain nombre d'acteurs qui peuvent intervenir sur la vente et éventuellement se substituer à l'acheteur initial. C'est ce qu'on appelle le droit de préemption. Tout d'abord, le notaire se doit de vérifier si la parcelle n'est pas déjà louée à un fermier. Si c'est le cas, ce dernier peut faire valoir le droit de préemption du « preneur en place » et devient prioritaire à l'achat. Ensuite, si la parcelle est située dans un périmètre particulier comme un espace naturel sensible, une collectivité peut aussi exercer un droit de préemption. À charge pour elle de mettre en valeur le terrain en le louant, pourquoi pas, à un agriculteur bio. Enfin, le notaire doit informer la Safer de la vente à

venir. Celle-ci a deux mois pour exercer, ou non, son « droit de préemption agricole » sous le contrôle de la Direction Régionale de l'Agriculture et de la Direction générale des Finances publiques.

Un pouvoir d'orienter le marché

Mais qui décide alors ? C'est le Conseil d'administration de la Safer, composé en majorité d'élus syndicaux agricoles et d'élus des collectivités locales. S'il décide de la préemption, la Safer achète les parcelles et les rétrocède pour un projet agricole jugé prioritaire selon des critères définis dans la loi. Le plus souvent, la motivation est de permettre l'installation d'un jeune agriculteur ou de permettre l'amélioration du parcellaire d'une ferme avec des terres plus proches. Si la Direction générale des Finances publiques estime que le prix de la transaction est trop élevé, la Safer peut même imposer un prix inférieur ou un retrait des biens de la vente. Cependant, les Safer ne sont pas que des « gendarmes » du foncier agricole. La très grande majorité de leur activité consiste en l'achat et la revente de terres et bâtiments en milieu rural. La spécificité de cette action commerciale des Safer étant de ne pas vendre au plus offrant, mais au projet jugé prioritaire par le Conseil d'administration. D'ailleurs les Safer sont des sociétés anonymes à but non-lucratif. ●

La Safer a exercé son droit de préemption lors de la vente de la ferme de La Brigue pour rétrocéder à la Foncière Terre de Liens.



© Coline Albin Fabre

3000 hectares d'un coup !

Les Safer sont parfois contournées par des montages juridiques ingénieux.

C'est ainsi qu'un entrepreneur du BTP a pu réunir 3000 hectares de terres pour le projet de la ferme des « 1000 vaches » en passant hors du radar de la Safer Picardie. Comment ? Les terres ont été vendues par le biais de sociétés civiles immobilières, or la Safer peut préempter sur la vente de parcelles mais pas sur celle de parts de société. La loi d'avenir agricole prévoit de renforcer le pouvoir des Safer sur les transferts de parts de société, mais pas forcément assez pour empêcher de nouvelles fermes des « 1000 vaches ».

CHRONIQUE

DANS L'ÉPAISSEUR
DU TRAIT

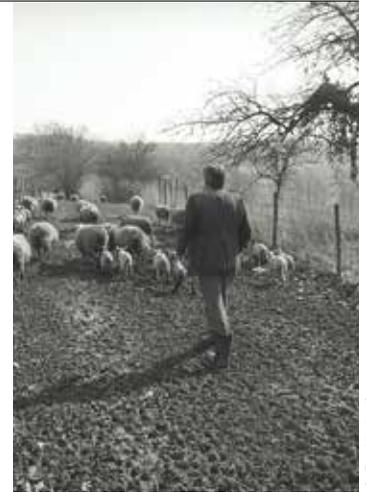
La chronique de Jo Litéroard, fidèle et mystérieux correspondant...

La terre fertile n'est qu'une fine pellicule à la surface de l'écorce terrestre où se concentre l'humus dans lequel puisent les plantes pour se nourrir. Cette couche représenterait l'épaisseur d'une feuille de papier à cigarette autour d'une sphère de 382 mètres de diamètre ! Quand on aura ajouté qu'après avoir retiré les mers, les déserts, les sommets rocheux et les zones urbanisées, cette couche de terre cultivable n'est présente que sur 11 % de la surface du globe, on aura une bonne idée de la rareté du sol agricole à notre disposition. C'est pourtant là, dans l'épaisseur du trait, que se tient notre passé, notre présent et notre avenir. Dans *Le Monde diplomatique* de décembre 2010, Max Querrien, conseiller d'État, s'interrogeait : « *Il ne va pas de soi que la croûte terrestre, qui est une donnée géophysique et non un produit de l'activité humaine, pût être appropriée, c'est-à-dire divisée en parcelles sur chacune desquelles s'exercerait une souveraineté proprement fantastique [...]. Le sol est devenu en droit une valeur purement monétaire et non un droit d'usage* ». C'est bien la question qu'ambitionne de poser Terre de Liens : entre bien public et bien privé, existe-t-il une troisième voie qui privilégie l'usage à la propriété ? ●

HISTOIRE

LE FERMAGE, POUR
SÉCURISER LE FERMIER

Les relations entre propriétaire d'une terre et agriculteur locataire n'ont pas toujours été réglementées par la loi. Avant la Seconde guerre mondiale, elles étaient majoritairement orales, sans encadrement par un texte d'envergure nationale. Le métayage prédominait : le propriétaire, considéré comme co-exploitant, recevait une partie des produits de l'exploitation et partageait les charges relatives à la culture de la terre avec le locataire, dit métayer. Au tournant de la guerre, les choses changent sous l'impulsion de divers acteurs : régime de Vichy, Conseil national de la résistance, syndicats agricoles, ministre communiste du gouvernement de Gaulle... En 1946, une loi organise les relations entre propriétaires fonciers et agriculteurs locataires et donne naissance au « statut du fermage » dont la pièce maîtresse est le bail rural. Le « bailleur » (le propriétaire) confie l'usage de ses terres au « preneur » (le fermier) en échange du paiement d'un fermage dont le prix est encadré par arrêté préfectoral selon la production et la région. La durée d'un bail rural est d'au moins 9 ans. Il est renouvelable presque automatiquement et transmissible aux enfants. Le fermier est alors libre d'utiliser le bien mis à bail à sa convenance, sous réserve de se comporter « en bon père de famille ». Les investissements – et la modernisation de l'agriculture, l'objectif principal de la loi de 1946 – sont donc encouragés par l'assurance de jouir du bien sur le long terme. Aujourd'hui, 74 % de la superficie agricole française est exploitée en fermage, moins de 1 % en métayage et le reste directement par le propriétaire. ●



© Freddy Le Saux

Un film...

Les Terriens Ariane Doublet – 81 min

L'éclipse de soleil du 11 août 1999 et l'afflux de nombreux curieux dans une zone rurale de Normandie sont l'occasion pour Ariane Doublet de nous parler du monde paysan. Avec des personnages hauts en couleur, le film montre une petite agriculture en voie de disparition et cette autre qui tente de s'adapter aux nouvelles contraintes, puis taquine les liens entre paysans et citoyens. Touchant et très drôle, un documentaire aussi léger que profond.



POURQUOI DONNER EST IMPORTANT ?

La Fondation Terre de Liens, créée l'année dernière, compte sur les dons pour passer à une autre échelle d'action. L'acte de don étant parfois mal considéré (que gagne-t-on à donner ?) et vu le nombre d'organisations qui font appel au don, il est de plus en plus difficile de collecter les fonds nécessaires. Questions directes à Jérôme Deconinck, directeur de la fondation.



© TDL RA

1 Le don n'a pas la cote et il est de plus en plus difficile à mobiliser. En quoi reste-t-il capital ?

On ne peut pas se contenter d'acheter les terres pour les préserver. Si l'on parvient à obtenir de quoi financer l'achat, on n'arrive que difficilement à trouver les moyens de rémunérer le travail de terrain, administratif, la rénovation des fermes ou les améliorations environnementales. Pourtant, ce travail salarié et ces investissements sont cruciaux pour la qualité de vie des agriculteurs, pour le suivi des projets et leur pérennisation. Dans un contexte de baisse des aides publiques, il n'y a que le don qui permette de financer cela.

2 Pourquoi le don doit-il prendre de l'ampleur chez Terre de Liens ?

Les ressources de la Fondation reposent à 88 % sur le don. C'est un gage d'autonomie. Une de nos missions, à côté de notre casquette de « conservatoire » des terres agricoles, est de sensibiliser à la nécessité de protéger les terres et d'y développer une agriculture saine. Les dons financent donc aussi des actions de sensibilisation citoyenne menées par les associations régionales. Or les ressources des associations reposent principalement sur l'aide publique. C'est donc leur indépendance vis-à-vis des fluctuations des subventions qui est en jeu.

3 En quoi donner à la Fondation Terre de Liens est-il intéressant ?

Du point de vue du sens, le don est une manière simple et efficace de soutenir une cause à laquelle on croit et pour laquelle on manque de temps ou d'énergie. D'un point de vue plus philosophique, donner revient à se détacher d'une part de sa richesse personnelle pour contribuer à une richesse collective, c'est un geste hautement politique, d'autant plus quand l'action soutenue est reconnue d'utilité publique. Pour certains, c'est le premier pas vers un engagement plus personnel, une adhésion, un bénévolat... Du point de vue financier, donner à une fondation permet aux donateurs de bénéficier d'une réduction fiscale plus avantageuse : 66 % du montant du don (dans la limite de 20 % du revenu imposable).

4 Pourquoi cette fin d'année est-elle une période importante pour le don ?

La fin de l'année est toujours une période propice car elle permet aux donateurs d'enregistrer un don déductible de leurs impôts sur l'année civile. Mais en plus de ce fait classique et récurrent, nous avons lancé une dynamique de collecte de dons assez vive en novembre dernier à l'occasion du salon Marjolaine (premier salon bio de France) où Terre de Liens était « invité d'honneur ». Plus de cinquante bénévoles ont été formés pour aller à la rencontre du public en respectant les valeurs de Terre de Liens et pour encourager les gens à donner à leur mesure. Ce temps fort inaugure un calendrier 2015 où nous devrons mettre les bouchées doubles !



Renouveler votre soutien ?

SOUSCRIRE DES ACTIONS

Souscrire des actions, c'est rejoindre les milliers d'actionnaires solidaires qui nous ont déjà confié leur épargne : les fonds placés pendant quelques années au capital de la Foncière permettent d'acheter des fermes pour les sortir du circuit spéculatif ou éviter leur disparition.

FAIRE UN DON

Vos dons nous aident à assumer les frais liés aux fermes reçues et renforcent les ressources propres du mouvement pour tout son travail d'expérimentation, d'innovation et de sensibilisation.

ADHÉRER

En adhérant à votre association régionale Terre de Liens, vous appuyez son travail, amplifiez la légitimité de ses actions et rejoignez une dynamique collective et locale.

ICI, LE CUMUL EST ENCOURAGÉ !

Vous avez déjà souscrit, donné ou adhéré ? Terre de Liens vous propose de renouveler votre geste. Vous pouvez aussi choisir de prolonger votre soutien en cumulant les casquettes d'actionnaire, de donateur et d'adhérent, et renforcer ainsi le fondement citoyen de nos actions.

Maraîchage biologique, paysans boulangers, productions laitières et fromagères, apiculture, arboriculture, plantes aromatiques... **ces projets ont besoin de terre !**
Et... pour préserver ces fermes paysannes de proximité,
Terre de Liens a besoin de vous.

RENOUVELER OU RENFORCER MON SOUTIEN À TERRE DE LIENS

Toutes les infos au 09 70 20 31 09 (prix d'un appel local) ou par e-mail à mouvement@terredeliens.org

Je veux des infos pour souscrire des actions solidaires de la Foncière Terre de Liens (1 action = 103 euros) et recevoir le bulletin de souscription d'actions (pour connaître les réductions d'impôts liées à ces souscriptions, rendez-vous sur www.terredeliens.org)

Je fais un don déductible de mes impôts à la Fondation Terre de Liens (66 % de réduction d'impôt, 75 % de réduction pour les contribuables ISF) - Par chèque à l'ordre de la Fondation Terre de Liens

J'adhère à l'association Terre de Liens dans ma région, pour l'année civile en cours : 20 euros ou adhésion de soutien (montant libre) - Par chèque à l'ordre de Terre de Liens

Je souhaite avoir plus d'info sur

- l'épargne solidaire les legs et donations
 le don régulier par prélèvement automatique

M / Mme Nom

Prénom
Adresse

Code postal Ville
Tél. E-mail

Merci de renvoyer ce coupon à :

Terre de Liens | 10 rue Archinard | 26400 Crest

Les informations recueillies feront l'objet d'un traitement automatisé destiné à vous communiquer votre reçu fiscal ainsi que les informations utiles sur l'actualité du mouvement. Seules pourront être destinataires de ces données les structures du mouvement Terre de Liens. Conformément à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978, telle que modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de modification aux informations qui vous concernent, et d'un droit d'opposition, pour des motifs légitimes, au traitement de vos données. Vous pouvez exercer ces droits en vous adressant à Terre de Liens.

LES FERMES TERRE DE LIENS



© Carte : Emmanuelle Bourmay

> **Connaître** l'association mobilisée dans votre région

> **Consulter** ou **déposer** des annonces

www.terredeliens.org



> **Découvrir** les fermes

> **Suivre** les actus

> **Repérer** des événements près de chez vous